

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Date de convocation

18 juin 2025

Date d'affichage

02/07/2025

Nombre de membres

En exercice : 09

Présents : 06

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente minute, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELWARDE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. DELWARDE Jean-Claude, GAVOIS Laetitia, GATINE François, DELWARDE Aline, ALEXANDRE Alain, M. REGENTEL Jean-Baptiste formant la majorité du Conseil Municipal.

Était absent-excuse : M. LEVILLAIN Guillaume, M. PETIT Sébastien et Mme VILLIER Olivia.

Mme Laetitia GAVOIS est nommée secrétaire de séance

ADOPTION DE LA REUNION DU 9 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025-06-01

Objet : **Modification du règlement, tarifs, convention de la location salle des fêtes** (mise en place de chèque de caution mobilier, perte de clefs

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un chèque de caution pour le mobilier et les huisseries (porte – fenêtres) de la salle des fêtes en cas de dégradation lors de location de la salle.

Après avoir regardé le règlement et contrat de location de la salle des fêtes, le
Conseil Municipal, décide :

- de ne pas mettre en place de chèque de caution étant donné que nous demandons une attestation d'assurance aux différents locataires de ce bien ;

DELIBERATION N° 2025-06-02

Objet : **Acquisition d'un micro-onde pour la salle des fêtes**

Monsieur le maire propose, suite à plusieurs demandes de faire l'acquisition d'un micro-onde pour la salle des fêtes de Hodeng-Hodenger.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- L'acquisition d'un micro-onde
- De modifier la fiche de location de la vaisselle en ajoutant le micro-onde et la cafetière électrique

D'autre part, Monsieur le Maire, demande de faire l'acquisition de lit de camp pliable pour la salle des fêtes en cas de catastrophe, cela est préconisé.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'effectuer un devis pour cet achat.

Objet : **RH. : modification de la délibération 20180604 du 15/06/2018 concernant le RIFSEEP**
 (ajout du cadre d'emplois de rédacteur catégorie B pour la filière administrative – secrétaire général de Mairie et d'ajouter des bénéficiaires les agents contractuels et les agents de droit privé)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal d'avoir créé le poste de rédacteur de catégorie B suite à la réforme des secrétaires généraux de Mairie, délibération du 19 février 2025 ;

Vu la délibération du 15 juin 2018 n° 20180604 instituant le régime indemnitaire du RIFFSEEP ;

Considérant la réforme des secrétaires généraux de Mairie avec le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux catégorie B, d'ajouter l'IFSE et le CIA dans la filière administrative.

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'ajouter à l'article 2 (IFSE) et article 3 (CIA) dans le tableau de la filière administrative, soit :

Cadre d'emplois des rédacteurs (catégorie B)			
Groupe de Fonction	Emploi fonction exercée	Montant plafond annuel réglementaire IFSE	Montant Plafond annuel réglementaire CIA
Groupe 1	Secrétaire général de Mairie	17 480,00 €	2 380,00 €

- D'ajouter dans les bénéficiaires les agents contractuels de droit public.

Fauchage des talus

Le fauchage des talus à commencé ce jour et sera terminé demain.

Pour information, la société s'occupant du fauchage pour les communes fait un ordre différent tous les ans, et, cette année nous sommes dans les dernières pour cet entretien.

Vidéo protection

Monsieur le Maire informe sur l'avancé du dossier de vidéo protection, soit :

- Proposition d'installation des caméras par une entreprise :
 - 2 caméras au carrefour (route de Beauvoir – route principale) ne prennent que les plaques ;
 - 2 caméras au rond-point d'Hodenger
 - 2 caméras route Principale dans le centre (1 pour les bâtiments et 1 vers le bac à verre – salle des fêtes)

Fête nationale du 14 juillet 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne pourra pas être présent, ainsi que l'adjointe pour la cérémonie du 14 juillet au monument aux morts. Et, demande au Conseiller leur disponibilité pour celle-ci. Reste à voir si maintien ou non de cette cérémonie sur la commune.

Travaux sur la commune :

- Les cantonniers vont refaire le regard du puits pour que cela soit propre, et, vous demande de bien vouloir supprimer la haie qui se trouve derrière la grille de la Mairie.
- Un tuyau et un regard ont été débouchés par les cantonniers derrière le logement communal place Marcel Delaporte et, qui inondé chez un particulier proche.
- Cabine téléphonique, le nettoyage de celle-ci a été faite, l'arbre sera coupé en septembre.
- Enrobés de la voirie communale : nous sommes en attente de l'arrêté de subvention pour pouvoir signer les devis et engager les travaux

Container à verres :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les containers à verres de la commune vont être changer par le SIEOM de la CC4R en Bray.

Un conseiller demande de mettre une affiche stipulant « Prière de jeter les verres dans le container à verre »

Éclairage public :

Un Conseiller Municipal demande de bien vouloir installer un éclairage public supplémentaire route des Maréchaux en raison des dernières constructions.

Une demande va être faite auprès du SDE76.

Vente du bois :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le bois stocker en raison de l'abattage d'arbres chemin des Greux dont une partie tombée chez un propriétaire privé. Il propose le prix de 18 € le stère en 1 mètre. Et de faire un prix pour proposer à la vente aux personnes de la commune le bois se trouvant sur le terrain de la commune (près du bâtiment de l'ancien presbytère)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de vendre aux propriétaires riverains 21 stères de bois en 1 mètre à 18 € le stère ;
- de vendre le bois qui sera à chercher sur place le prix sera déterminé par Monsieur le Maire ;

L'ordre du jour étant terminé, fin de la réunion